



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE RACINE

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

Le conseil de la Municipalité de Racine siège en séance ordinaire ce 6 avril 2020 à 19 h, par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence:

Maire Christian Massé
Conseiller district N° 1 Nicolas Turcotte
Conseiller district N° 2 Mario Côté

Conseiller district N° 3 André Courtemanche

Conseiller district N° 4 Lorraine Denis Conseiller district N° 5 Adrien Steudler Conseiller district N° 6 Simon Desautels

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence :

Lyne Gaudreau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2020-04-072

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a

déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui

prolonge cet état d'urgence pour une période

additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des

Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de

communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la

santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la

séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Mario Côté, conseiller et résolu

unanimement:

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue

à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par

visioconférence.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 40 par Monsieur Christian Massé, maire de Racine.





Madame Lyne Gaudreau, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 3.1 Adoption du Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2020
- 3.2 Adoption du Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mars 2020

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSION ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

5. ADMINISTRATION

5.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 2 avril 2020

6. CORRESPONDANCE

6.1 Liste des correspondances

7. RÈGLEMENTS

- 7.1 Avis de motion et présentation du Règlement N° 323-04-2020 modifiant le Règlement N° 319-12-2019 déterminant les taux de taxes et les taux de tous les services municipaux pour l'année 2020 ainsi que le taux des intérêts et frais pour les arrérages des taxes passées dues
- **7.2** Adoption du Règlement N° 322-03-2020 pour l'implantation et l'installation des plaques d'identification de numéros civiques
- **7.3** Avis de motion et présentation du Règlement général N° 324-04-2020 remplaçant le Règlement général N° 320-12-2019

8. RÉSOLUTIONS

- **8.1** Report des prochains versements de taxes municipales
- 8.2 Annulation des intérêts pour les taxes de 2020 jusqu'au 13 juillet 2020
- 8.3 Dépôt des États financiers pour l'année 2019
- **8.4** Nomination de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton pour l'année civile 2020
- 8.5 Demande de dérogation mineure 274 route 243
- 8.6 Adjudication du contrat de remplacement du ponceau chemin J.A. Bombardier
- 8.7 Offre de services pour plan et devis Travaux Rang 1 Phase 2
- 8.8 Fermeture de certaines places publiques de la municipalité

9. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-04-073

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour par Madame Lyne

Gaudreau, directrice générale.

Il est proposé par Madame Lorraine Denis, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le projet d'ordre du jour soit accepté tel que

présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX





3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2020

2020-04-074

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil déclare et

reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 mars 2020.

Il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la secrétaire soit, par la présente, exemptée de

procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2020, et que le procès-verbal de

la séance soit accepté tel que rédigé.

3.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mars 2020

2020-04-075

ATTENDU QUE chacun des membres de ce conseil déclare et

reconnaît avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 16 mars

2020

Il est proposé par M. Mario Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la secrétaire soit, par la présente, exemptée de

procéder à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mars 2020, et que le procès-verbal de la séance soit accepté tel que rédigé.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE DISCUSSION ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

La période de questions débute à 19 h 48 et se termine à 19 h 53.

Les points suivants ont été discutés :

- Feux extérieurs
- Chemin Desmarais
- Permis de construction-rénovation
- Carte citoyenne

5. ADMINISTRATION

5.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 2 avril 2020

2020-04-076

Il est proposé par M. Simon Desautels, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la liste des comptes à payer, d'une somme de cent

trente mille huit cent quatre-vingt-dix-huit dollars et soixante-quinze cents (130 898,75 \$), couvrant la période du 7 mars au 2 avril 2020, soit adoptée.

6. CORRESPONDANCE

6.1 Liste des correspondances

La liste des correspondances reçues au mois de mars 2020 est remise aux membres du conseil.

7. RÈGLEMENTS





2020-04-077

7.1 Avis de motion et présentation du Règlement N° 323-04-2020 modifiant le Règlement N° 319-12-2019 déterminant les taux de taxes et les taux de tous les services municipaux pour l'année 2020 ainsi que le taux des intérêts et frais pour les arrérages des taxes passées dues

Avis vous est par les présentes donné par M. André Courtemanche, conseiller, qu'à une prochaine séance du conseil municipal, sera adopté le Règlement N° 323-04-2020 abrogeant l'article numéro 24 du Règlement N° 319-12-2019 déterminant les taux de taxes et les taux de tous les services municipaux pour l'année 2020 ainsi que le taux des intérêts et frais pour les arrérages des taxes passées dues.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, une présentation du projet de Règlement N° 323-04-2020 a été effectuée par le président d'assemblée.

7.2 Adoption du Règlement N° 322-03-2020 pour l'implantation et l'installation des plaques d'identification de numéros civiques

2020-04-078

ATTENDU QU' en vertu de l'article 67, paragraphe 5, de la loi sur

les compétences municipales (L.Q., 2005, chap. 6) une municipalité peut adopter un règlement pour

régir le numérotage des immeubles;

ATTENDU QUE ce conseil est d'avis que la numérotation civique,

installée de façon uniforme, sur tous les immeubles construits du territoire de la Municipalité de Racine s'avèrerait un outil indispensable afin d'assurer le repérage rapide desdits immeubles par les services

d'urgence et d'utilités publiques;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné à la séance ordinaire

de ce conseil, le 9 mars 2020, à l'effet que le présent

règlement serait soumis pour adoption.

Il est proposé par M. Simon Desautels, conseiller et résolu unanimement :

QUE le Règlement N° 322-03-2020 pour l'implantation et

l'installation des plaques d'identification de numéros

civiques soit adopté.

7.3 Avis de motion et présentation du Règlement général N° 324-04-2020 remplaçant le Règlement général N° 320-12-2019

2020-04-079

Avis vous est par les présentes donné par M. Nicolas Turcotte, conseiller, qu'à une prochaine séance du conseil municipal, sera adopté le Règlement général N° 324-04-2020 remplaçant le Règlement général N° 320-12-2019.

Conformément à l'article 445 du Code municipal, une présentation du projet de Règlement N° 323-04-2020 a été effectuée par le président d'assemblée.

8. RÉSOLUTIONS

8.1 Report des prochains versements de taxes municipales

2020-04-080

CONSIDÉRANT la situation qui prévaut présentement en raison de la

pandémie de la COVID-19;





CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est sensible à la précarité

financière que peuvent vivre les citoyens de Racine

en cette période de crise;

Il est proposé par Madame Lorraine Denis, conseillère et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal reporte le paiement des

prochains versements de taxes municipales de la

façon suivante :

le 2^{ème} versement : le 13 juillet
le 3^{ème} versement : le 14 septembre
le 4^{ème} versement : le 16 novembre

8.2 Annulation des intérêts pour les taxes de 2020 jusqu'au 13 juillet 2020

2020-04-081

CONSIDÉRANT la situation qui prévaut présentement en raison de la

pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est sensible à la précarité

financière que peuvent vivre les citoyens de Racine

en cette période de crise.

Il est proposé par M. Nicolas Turcotte, conseiller et résolu unanimement :

QUE le conseil municipal abolisse les frais d'intérêts et les

pénalités de retard, du 12 mars au 13 juillet 2020,

pour les taxes municipales de 2020.

8.3 Dépôt des États financiers pour l'année 2019

2020-04-082

ATTENDU QUE les États financiers de la Municipalité de Racine ont

été réalisés et présentés aux membres du conseil par la firme comptable Raymond Chabot, Grant,

Thornton.

Il est proposé par Madame Lorraine Denis, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCÉDER au dépôt des États financiers 2019 de la Municipalité de Racine.

8.4 Nomination de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton pour l'année civile 2020

2020-04-083

Il est proposé par M. Adrien Steudler, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NOMMER la firme Raymond Chabot Grant Thornton, vérificateurs externes de la Municipalité de Racine pour l'exercice financier 2020.

8.5 Demande de dérogation mineure – 274 route 243

2020-04-084

CONSIDÉRANT QUE le requérant a présenté une demande de dérogation

mineure dans le but de régulariser une situation existante. La demande vise à autoriser une marge de recul avant de 12.22m au lieu de 23m aux abords de

la route 243.

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la

demande en fonction des critères applicables, de la





réglementation en vigueur, de la propriété concernée

et des bâtiments existants;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de cette demande de dérogation

mineure ne porte aucun préjudice au propriétaire des

immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au

conseil d'accepter cette demande de dérogation

mineure.

Il est proposé par M. Mario Côté, conseiller et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure

> concernant la marge de recul avant de 12.22m au lieu de 23m sur la route 243 pour l'immeuble sis au 274

route 243, Racine.

Adjudication du contrat de remplacement du ponceau sur le chemin J.-A.-8.6 **Bombardier**

2020-04-085

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder au remplacement des

ponceaux situés sur le chemin J.-A.-Bombardier afin

de régler une problématique hydrique;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres pour ces

travaux:

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine a reçu onze (11)

soumissions pour lesdits travaux.

Il est proposé par Madame Lorraine Denis, conseillère, et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité adjuge le contrat de remplacement du

> ponceau sur le chemin J.-A.-Bombardier au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Excavation M. Toulouse inc., pour un montant de cent cinquantequatre mille soixante-six dollars et cinquante cents (154 066,50 \$) (avec taxes), selon recommandations de M. Frédéric Blais, ingénieur

chez EXP, en charge du dossier.

8.7 Offre de services pour plan et devis - Travaux Rang 1 - Phase 2

2020-04-086

ATTENDU QUE la municipalité doit compléter les travaux entrepris

en 2019 sur le rang 1;

ATTENDU QUE les services d'un ingénieur sont requis pour préparer

les plans et devis nécessaires pour effectuer ces

travaux.

Il est proposé par Madame Lorraine Denis, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les services de M. Frédéric Blais de la firme EXP de

> Sherbrooke, soient retenus pour la préparation des plans et devis d'appel d'offres pour la réalisation des travaux sur le rang 1. Le tout pour une somme de

mille neuf cents dollars (1 900 \$) plus taxes.

Fermeture de certaines places publiques de la municipalité 8.8





2020-04-087

ATTENDU les directives du premier ministre du Québec à l'effet

que les rassemblements sont interdits;

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine considère qu'il est dans

l'intérêt des citoyens d'interdire l'accès à certaines

places publiques.

Il est proposé par Madame Lorraine Denis, conseillère, et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Racine décrète la fermeture des

places publiques tels les parcs, les terrains de jeux, les sentiers multifonctionnels, et en interdit l'accès à

toute personne;

QUE l'inspecteur des travaux publics soit autorisé à

installer des affiches ou des banderoles aux entrées de ces places publiques afin d'informer la population de la fermeture de celles-ci et de l'interdiction

d'accès pour toute personne.

9. DEUXIÈME PÉRIODE DE DISCUSSIONS ET DE QUESTIONS (30 MINUTES MAXIMUM)

Aucune question

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-04-088

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions ou de résolutions, le cas échéant.

M. André Courtemanche, conseiller, propose la levée de la séance à 20 h 03.

Christian Massé	Lyne Gaudreau
Maire	Directrice générale et secrétaire-trésorière